



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4560**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Rabat (Maroc)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Darne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 9 septembre 2013****Décision n° B-2013-4560**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Rabat (Maroc)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Dans le cadre de sa délégation, monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière a été invité du 30 septembre au 4 octobre 2013 à Rabat (Maroc) afin de participer au IV<sup>e</sup> congrès mondial de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

A cette occasion, monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière assistera aux instances statutaires de CGLU, copilotera la commission "coopération au développement et diplomatie des villes", interviendra lors d'une session parallèle sur le thème de "Dynamiques de changement en Méditerranée" et rencontrera monsieur le Maire de Rabat ainsi que les autres partenaires de la convention de coopération qui vient d'être resignée entre la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Rabat.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accorde** un mandat spécial à monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission du 30 septembre au 4 octobre 2013 à Rabat (Maroc).

**2° - Précise** que la présente décision vaut ordre de mission.

**3° - Les frais** engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.**